



**Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**

Réservé
au
Moniteur
belge



18082229

DÉPOSÉ AU GREFFE LE

16 -05- 2018

TRIBUNAL DE COMMERCE
DE TOURNAI

N° d'entreprise : **0473.547.466**

Dénomination

(en entier) : **API F & I**

(en abrégé) :

Forme juridique : **SOCIETE ANONYME**

Adresse complète du siège : **RUE DES BARDANES 9 - 7522 MARQUAIN**

Objet de l'acte : Renouvellement mandats administrateurs

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 23 FEVRIER 2018

.....

3. L'assemblée, par un vote spécial et à l'unanimité, donne décharge à tous les membres du conseil d'administration de leur mandat au cours de l'exercice écoulé.

4. L'assemblée par un vote spécial et à l'unanimité, décide de renouveler jusqu'au 31/12/2019 les mandats des administrateurs suivants :

Monsieur Ramboux Francis né le 21/03/1948 à Zinnik, de nationalité belge et domicilié à Vanneputstraat 1 8560 Wevelgem

Madame Isebaert Colette née le 30/01/1951 à Wevelgem, de nationalité belge et domiciliée à Vanneputstraat 1 8560 Wevelgem

Immédiatement après cette décision, les administrateurs se sont réunis et ont décidé d'arrêter la composition du conseil d'administration dans la forme suivante :

Monsieur Ramboux Francis : Administrateur, Administrateur-délégué et Président du Conseil d'administration ;

Monsieur Ramboux Pierre : Administrateur et Administrateur-délégué.

Madame Isebaert Colette : Administrateur

La séance est levée à 11 heures.

M. le Secrétaire donne lecture du présent procès-verbal.

Et lecture faite, les membres du bureau et les actionnaires qui en ont exprimé le désir ont signé.

Le Secrétaire
Isebaert Colette

Le Président
Ramboux Francis

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 28/05/2018 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).